Elevage Dei Gladiatori Di Lou Ambra

200 Bis Chemin Des Blétonèdes

83210 BELGENTIER

deigladiatoridilouambra@yahoo.fr

N° éleveur : 834694

N° d'affixe: 75146

Fiche de réservation chiot Cane Corso

Portée:
- nom de l'étalon:
- nom de la lice:
- sexe du chiot :
Acquéreur :
Nom:
Prénom:
Adresse:
Code postal:
Ville:
Tél:
E-mail:

Montant du dépôt de garantie*: Trois cents euros (300,00€)

Mode de paiement souhaité:

- chèque
- espèce
- virement bancaire
- mandat

La réservation sera effective lors de la réception de votre chèque.

- Imprimez le bon et envoyez-le nous accompagné d'un chèque de trois cents euros (300,00€), à l'ordre de Mlle VIDAL Nadège.
- Dès réception le chiot vous est réservé.

*DEPOT DE GARANTIE (ARRHES)

L'ACQUEREUR peut effectuer un versement à titre de dépôt de garantie entre les mains du VENDEUR.

A cet effet, une somme de TROIS CENTS EUROS (300,00€) non productive d'intérêts est remise à l'instant même par l'ACQUEREUR, entre les mains du VENDEUR.

I. – Cette somme viendra en déduction du prix et des frais dus par

flav

L'ACQUEREUR, lors de l'établissement de l'acte de vente définitif.

II. - Si pour une raison quelconque L'ACQUEREUR ne pouvait pas ou ne voulait pas passer cet acte et/ou payer le prix et les frais, le VENDEUR pourra : - soit tenir le présent accord pour nul et non avenu quinze jours après une sommation de passer l'acte définitif, par lettre recommandée avec accusé de réception; dans ce cas, les parties seront alors déliées de tous engagements résultant des présentes conventions, et le dépôt de garantie ci-dessus versé sera acquis définitivement au VENDEUR, à titre d'indemnité d'immobilisation. - soit poursuivre L'ACQUEREUR en constatation judiciaire de la vente, la somme versée à titre de garantie venant en déduction du prix de vente. Dès réception du dépôt, l'ACHETEUR sera inscrit sur la liste d'attente des

acheteurs. Si l'éleveur décide de garder un ou des chiots (mâle ou femelle) de cette portée, il se réserve le 1er choix, et vous en informera aussitôt. Le dépôt de garantie pourra être remboursé ou être conservé pour une prochaine portée si la réservation ne peut aboutir (selon le nombre et le sexe des chiots disponibles).

De plus, le choix du chiot doit être fait entre la 4ème et la 6ème semaine suivant la naissance de celui-ci. Si le choix n'a pas été effectué dans les délais, l'ACHETEUR se verra déchu de sa priorité afin de ne pas retarder les acheteurs suivants.

CLAUSE PENALE

Si l'une des parties ne veut ou ne peut réitérer les présentes, bien que toutes les conditions soient réunies et le cas échéant réalisées, elle sera redevable envers l'autre, à titre de clause pénale, d'une indemnité d'ores et déjà fixée à TROIS CENTS EUROS (300,00€).

Sous réserve du versement de cette somme par la partie défaillante, l'autre partie renonce d'ores et déjà à tout autre recours.

Date et Signature:

Avec la mention : « lu et approuvé »

L'élevage se réserve le droit de donner ou non suite à votre réservation.